

MAIRIE DE CHEVENON  
3 RUE DES ECOLES  
58160 CHEVENON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2017 – 18h30

**BUDGET COMMUNE**

L'exercice 2016 laisse apparaître en Fonctionnement : un excédent de 39 703 € et en Investissement un déficit de 13 640 € repris sur le budget 2017.

Le budget communal a été voté en équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 520 650 € en fonctionnement et 202 039 € en investissement

**BUDGET EAU**

L'exercice 2016 laisse apparaître en fonctionnement un excédent de 14 396 € et de 18 941 € en investissement repris sur le budget 2017. Celui-ci a été voté en équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 72 012 € en fonctionnement et de 26 431 € en investissement

Le Conseil municipal décide de voter le prix du m3 d'eau à 1€20 + taxes 0.36 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

L'exercice 2016 laisse apparaître en fonctionnement un déficit de 6 656 € et un excédent de 20 974 € en investissement repris sur le budget 2017. Celui-ci a été voté en équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 36 206 € en fonctionnement et de 535 360 € en investissement (projet travaux assainissement collectif route de jaugenay – impasse du Couvent)

Le conseil municipal décide modifier le prix du m3 d'eau usée c'est-à-dire à 1.70€

**LES TAXES D'IMPOSITION LOCALES 2017 restent fixent**

Les taux d'imposition des taxes locales pour 2017 sont maintenues, soit :

- |                            |        |
|----------------------------|--------|
| - Taxe habitation          | 25.06% |
| - Taxe foncière (bâti)     | 9.26%  |
| - Taxe foncière (non bâti) | 27.92% |

**SUBVENTION ASSOCIATION GYMNASTIQUE**

Vu la demande formulée par Mme La Présidente de l'association Foyer Rural – Gymnastique

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'accorder une subvention annuelle de 900 euros

## **PARTICIPATION FINANCIERE POUR PORTAGE DE REPAS**

Vu la demande formulée par le Centre Social de Magny-Cours

Le Conseil Municipal,

DECIDE de participer financièrement à hauteur de 2 euros pour la livraison des portages de repas des bénéficiaires de la Commune de Chevenon

## **MODIFICATION DE DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL – AGENTS TITULAIRES**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- ACCEPTE l'augmentation du temps de travail de Mme PERRAUDIN Maryline de 33/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1 MARS 2017
- ACCEPTE l'augmentation du temps de travail de Mme RIBERT MONIQUE de 28.75/35<sup>ème</sup> à 29/35<sup>ème</sup> à compter du 1 MARS 2017

## **ACHAT EQUIPEMENT INFORMATIQUE ECOLE**

Vu la demande formulée par Madame la Directrice de l'école de CHEVENON concernant un besoin d'équipement informatique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de financer l'achat :

- Vidéo projecteur
- Tablettes
- Ordinateur portable
- Imprimante laser

Pour un montant ne devant pas dépasser 1600 euros

Les crédits seront prévus au budget principal 2017 en dépense de fonctionnement

## **TERRASSEMENT COUR D'ECOLE**

Monsieur Le MAIRE, informe les membres du Conseil Municipal du projet de l'association du Comité des Fêtes de Chevenon vouloir offrir à l'école de Chevenon des jeux de cour.

Afin de respecter la réglementation il est nécessaire d'effectuer un terrassement pour assurer la sécurité des enfants.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de prendre en charge ces frais de terrassement pour un montant de 2646.00 euros

**Etude Maîtrise d'œuvre – Réduction d'impact de la Station d'épuration sur son milieu récepteur –  
Demande de Subvention Agence Loire Bretagne – Plan de financement Prévisionnel**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil Municipal que suite au lancement de consultation de maîtrise d'œuvre complète pour la mise en œuvre de solutions destinées à réduire l'impact de la station d'épuration sur son milieu récepteur, seul le cabinet SEURECA a répondu.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré :

- DECIDE de retenir ce cabinet

	HT	TTC
Montant de l'étude	8700 €	10 440 €

- AUTORISE le maire à faire une demande de subvention auprès de l'agence Loire Bretagne
- DEFINIT son plan de financement comme suit :

Etude	8 700€ HT	10 440€ TTC
Subvention 60%	5220€	5220€
Part communale	3480€	5220€

**SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE PAYS SUD NIVERNAIS  
TRAVAUX SALLE DES FETES**

La Municipalité a pour projet de mettre en place des services de mobilités à destination des publics en difficultés, de réduire la consommation énergétique de la salle des fêtes.

Pour ce faire, le Conseil Municipal :

- ADOPTE ce projet
- AUTORISE le Maire à effectuer une demande de subvention au titre du Contrat de ruralité
- FIXE le plan de financement comme suit

**DEPENSES 52 000 euros**

Accessibilité	18 000 €
Menuiseries	22 000 €
Isolation	12 000 €

**RECETTES 52 000 euros**

Contrat de ruralité	15 000 euros
DCE	5 700 euros
Autofinancement	31 300 euros

## **CREATION D'UN POSTE PERMANENT.**

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de la commune de Chevenon, au service technique au grade d'adjoint technique principal 2 classe suite à un départ en retraite d'un de nos agents

Le conseil Municipal, DECIDE :

### **Article 1 : création et définition de la nature du poste.**

Il est créé un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, à compter du 01 septembre 2017 dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ; Le grade retenu est celui d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

L'agent ainsi recruté exercera les fonctions suivantes : Responsable du Personnel, Entretien des espaces verts, Entretien des Bâtiments, Diverses tâches et variées au sein du service technique. Le niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférent au grade d'adjoint technique principal de 2 classe, 10<sup>e</sup> échelon, Indice Brut 459, Indice majoré 402

### **Article 2 : temps de travail.**

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

## **2017- 20-20 EMPRUNT POUR DIVERS TRAVAUX ET ACHATS MATERIELS**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt pour financer divers travaux et achats de matériels

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les diverses propositions, et après en avoir délibéré

- AUTORISE le Maire à contracter un emprunt d'un montant de 123 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne :
  - Taux 1,27%
  - Durée 12 ans
  - Période de remboursement : Trimestrielle

## **2017- 21-21 POSE DE BORDURES ROUTE DES GEAIS**

Après étude de devis et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- DECIDE de réaménager route des Geais par la pose de bordures,

Montant des travaux : 14 300,40 euros

- AUTORISE Le Maire à signer le devis

## 2017- 22-22 POSE DE BORDURES ET CREATION CHEMIN PIETON ROUTE DE JAUGENAY

Après étude de devis et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- DECIDE de réaménager route de Jaugenay par la pose de bordures, et création d'un chemin piéton

Montant des travaux : 25 740 euros

- AUTORISE Le Maire à signer le devis

Le Maire est chargé de contacter la DDT pour autorisation

### DIVERS

**Remplacement chaises Trikini fêtes** : Monsieur Le Maire informe les membres du conseil Municipal que les chaises de la salle Trikini Fêtes étant devenues vétustes seront remplacées dans la totalité

**Travaux Toilettes Mairie** : Le maire informe que les travaux des toilettes de la mairie sont terminés.

**Gouttière Ecole** : La gouttière se trouvant dans l'angle de l'école va être remis en état prochainement

**Rambarde Chemin d'accès** : Un chemin d'accès avait été créé entre les Mélèzes et la route du Plan d'eau lors de l'ouverture de la Boulangerie, pour faciliter la montée une rambarde sera créée.